Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 10.09

2017/12/12
19:00

(3)

Dossier # : 1170141012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 5 décembre 2017

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 5 décembre .

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-12-07 11:51

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1170141012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 5 décembre 2017

CONTENU

CONTEXTE

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 5 décembre 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-11-28
Nathalie DERET Agent(e) de recherche	Corinne ANDRIEU Directrice d'arrondissement adjointe
Tél : 514 868-3916 **Télécop. :**	**Tél :** 514 872-9052 **Télécop. :** 514 872-5607

Ville-Marie
Montréal

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

5 décembre 2017
18 h

Salle du conseil
800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée

Sont présents

Madame Sophie Mauzerolle, présidente d'assemblée et conseillère de la Ville

Monsieur Jean-François Morin, chef de division de l'urbanisme et du développement économique

Madame Catherine Beaulieu, conseillère en aménagement

Monsieur Étienne Longtin, conseiller en aménagement

Maître Domenico Zambito, secrétaire d'arrondissement

1- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Sophie Mauzerolle, conseillère de la Ville, préside l'assemblée publique de consultation, dont la tenue a été annoncée par un avis public paru le 25 novembre 2017 dans le journal *Le Devoir*.

Elle déclare l'assemblée ouverte à 18 h 00.

5 personnes assistent à l'assemblée.

2- PRÉSENTATION DES PROJET ET PÉRIODE D'INTERVENTION DU PUBLIC

a) 417, rue Saint-Nicolas - PPCMOI – pp 366 (dossier 1170607009)

La présidente d'assemblée, Madame Sophie Mauzerolle, mentionne que le conseil a adopté, lors de sa séance du 22 novembre 2017, le premier projet de résolution autorisant l'occupation, aux fins de l'usage « restaurant », du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 417, rue Saint-Nicolas, et ce, en dérogation notamment aux articles 134, 201 et 266 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* relatifs, entre autres, l'usage, à la superficie de plancher occupée par un usage commercial excédant 200 m² pour un établissement et à la distance minimale de 25 m d'un autre restaurant.

La présidente d'assemblée indique que madame Catherine Beaulieu, conseillère en aménagement de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, est disponible pour présenter ce projet et répondre aux questions.

Personne n'ayant manifesté d'intérêt pour cette présentation, la présidente d'assemblée déclare terminée la consultation publique sur ce projet.

b) 429 et au 441, rue De La Gauchetière Est - PPCMOI – pp 365 (dossier 1174869010)

La présidente d'assemblée, Madame Sophie Mauzerolle, mentionne que le conseil a adopté, lors de sa séance du 22 novembre 2017, le premier projet de résolution autorisant l'occupation à des fins de bureaux, la démolition partielle et l'agrandissement des bâtiments respectivement situés au 429 et au 441, rue De La Gauchetière Est, et ce, en dérogation notamment aux articles 9 et 177 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* relatifs, entre autres, à la hauteur prescrite en mètres et en étages et à l'implantation d'un usage spécifique à tous les niveaux.

La présidente d'assemblée indique que madame Catherine Beaulieu, conseillère en aménagement de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, est disponible pour présenter ce projet et répondre aux questions.

Personne n'ayant manifesté d'intérêt pour cette présentation, la présidente d'assemblée déclare terminée la consultation publique sur ce projet.

c) 2020-2050, rue de la Montagne - PPCMOI – pp 362 (dossier 1177199016)

La présidente d'assemblée, Madame Sophie Mauzerolle, mentionne que le conseil a adopté, lors de sa séance du 22 novembre 2017, le premier projet de résolution autorisant la démolition de 3 bâtiments, situés aux 2020-2050, rue de la Montagne, et la construction d'un bâtiment commercial de 4 étages, et ce, en dérogation notamment aux articles 9, 237, 582 et 655.1 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* relatifs, entre

autres, à la hauteur prescrites en mètres et en étages, à la superficie de plancher occupée par un usage commercial excédant 200 m² pour un établissement, à l'absence d'une unité de chargement de petite dimension et à la largeur inférieure au minimum, de 1,2 mètre exigé, pour une partie de la voie d'accès à l'aire de stationnement pour vélo.

La présidente d'assemblée indique que monsieur Étienne Longtin, conseiller en aménagement de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, est disponible pour présenter ce projet et répondre aux questions.

Personne n'ayant manifesté d'intérêt pour cette présentation, la présidente d'assemblée déclare terminée la consultation publique sur ce projet.

d) 1041, rue De Bleury - PPCMOI – pp 364 (dossier 1177199017)

La présidente d'assemblée, Madame Sophie Mauzerolle, mentionne que le conseil a adopté, lors de sa séance du 22 novembre 2017, le premier projet de résolution autorisant l'éclairage de deux enseignes de nom d'un immeuble ou nom d'un occupant d'un immeuble sur la « construction hors toit » d'un hôtel de 20 étages, situé au 1041, rue De Bleury, et ce, en dérogation notamment à l'article 507 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* relatif, entre autre, à l'interdiction d'enseignes comportant une source lumineuse à l'extérieur d'un bâtiment dans un secteur de la catégorie M.3.

La présidente d'assemblée indique que monsieur Étienne Longtin, conseiller en aménagement de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, est disponible pour présenter ce projet et répondre aux questions.

Personne n'ayant manifesté d'intérêt pour cette présentation, la présidente d'assemblée déclare terminée la consultation publique sur ce projet.

3- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les dossiers à l'ordre du jour ayant été soumis à une consultation, la présidente d'assemblée, Madame Sophie Mauzerolle, déclare l'assemblée publique de consultation terminée à 18 h 06.

2017/12/06

Me Domenico Zambito — date
Secrétaire d'arrondissement

Mme Sophie Mauzerolle — date
Présidente d'assemblée